



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

30 juin 2019

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2019¹.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	32 669 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	32 669 M€

¹ Les engagements reçus en garantie au 30 juin 2019 concernent les créances apportées en garantie pour lesquelles le capital restant dû a été déterminé au 31 mai 2019.

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	32 669 M€
-autres	0 M€
	32 669 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	0 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	32 669 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	32 669 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 30 juin 2019. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

L'intégralité des prêts est garantie par une caution Crédit Logement :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	0 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	0 M€
	0 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	20 295 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	12 374 M€
	32 669 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1997	0 M€	0
1998	0 M€	0
1999	0 M€	0
2000	0 M€	0
2001	0 M€	0
2002	0 M€	11
2003	67 M€	2 383
2004	168 M€	5 467
2005	316 M€	8 794
2006	413 M€	9 998
2007	441 M€	8 187
2008	427 M€	7 638
2009	893 M€	15 226
2010	1 971 M€	27 505
2011	1 355 M€	19 001
2012	907 M€	13 082
2013	1 735 M€	22 372
2014	2 334 M€	25 594
2015	3 556 M€	35 717
2016	8 061 M€	55 984
2017	6 506 M€	44 127
2018	3 138 M€	21 228
2019	380 M€	2 740
	32 669 M€	325 054

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	16 M€	4 312
1	138 M€	12 213
2	309 M€	14 214
3	525 M€	15 939
4	836 M€	18 646
5	1 114 M€	19 830
6	1 595 M€	24 334
7	1 564 M€	20 627
8	1 921 M€	22 205
9	2 054 M€	21 067
10	2 134 M€	20 060
11	1 870 M€	16 461
12	2 157 M€	16 929
13	2 309 M€	17 114
14	1 537 M€	11 006
15	1 340 M€	8 987
16	1 598 M€	10 397
17	2 018 M€	11 783
18	2 047 M€	11 251
19	1 233 M€	6 748
20	832 M€	4 277
21	267 M€	1 380
22	892 M€	4 224
23	1 476 M€	6 783
24	828 M€	3 968
25	57 M€	284
26	2 M€	10
27	1 M€	5
28	0 M€	0
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	32 669 M€	325 054

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 juin 2019, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'exposition sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 30 juin 2019.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2019, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constituées des éléments suivants :

- Cash 11 976 563.31euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
03-juil.-19	3	275 000 000
23-juil.-19	23	50 000 000
		325 000 000

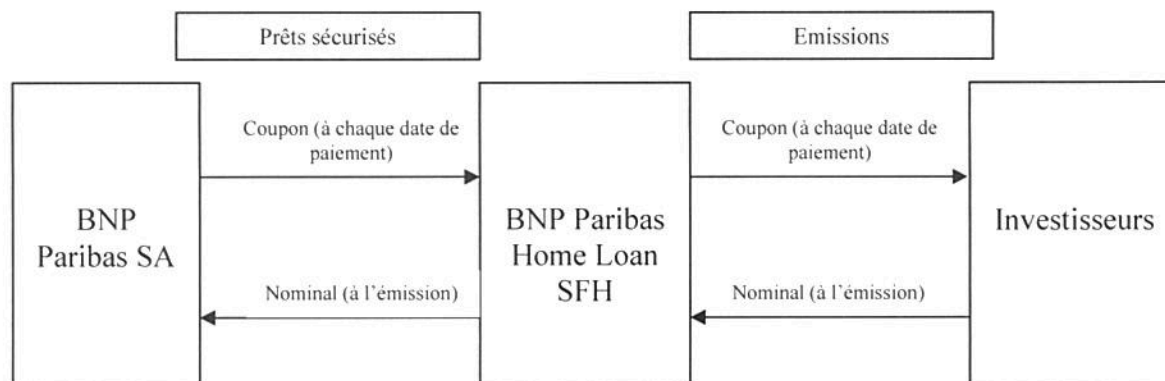
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 370 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 18 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du deuxième trimestre 2019, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 5.60 % (taux annualisé).

VI – Risque de taux

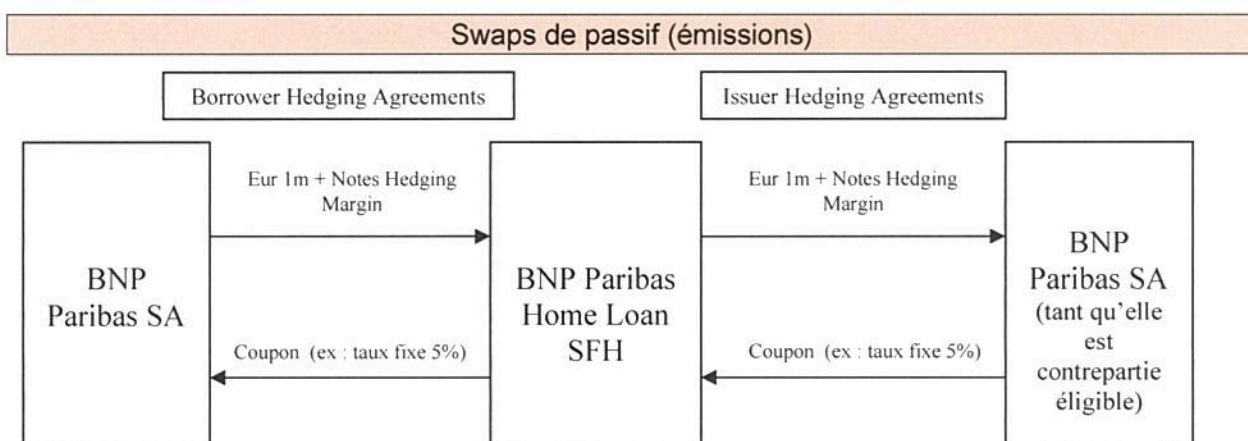
Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



Ainsi, au 30 juin 2019, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral :** Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- **La mise en place de swaps de devises :** Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif.

Au 30 juin 2019, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 72 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.02% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 30 juin 2019, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	2 559 600 155.53	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 299 148 906.68
Flux des placements à 28 jours	694 774 268.89	Paievements d'intérêts des emprunts subordonnés	873 647.76
Flux prévisionnel de l'actif (A)	3 254 374 424.42	Flux prévisionnel du passif (B)	- 298 275 258.92
Excedents (+) ou Besoins (-) nets de liquidité à 180 jours (A+B)		2 956 099 165.50	

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus en pleine propriété à titre de garantie. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 2 559 600 155.53 euros.

- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 694 774 268.89 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 298 275 258.92 euros.
- Les excédents nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 2 956 099 165.50 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 29 juillet 2019,



Mme Véronique FLOXOLI
Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH